

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

LES CHAMBRES

Paris 10 novembre.

La rentrée parlementaire présente une
vive animation. Les abords du Palais-
Bourbon sont encombrés par une foule de
curieux.

Nos députés sont au grand complet; dans
les couloirs on discute l'insuccès de la réu-
sion plénière des gauches. C'est un avorte-
ment. L'intolérance des républicains s'est
affirmée une fois de plus par le refus d'ac-
corder à la droite le siège de vice-président
auquel le nombre de ses membres lui donne
droit. Tout au plus si les députés de la
gauche sont tombés d'accord au sujet du
bureau provisoire! Le début des pourparlers
pour la concentration républicaine consterne
les amis du cabinet.

La physionomie de la salle des séances
est profondément modifiée. Tous les sièges
sont garnis. Le tiers de la salle est occupé
par la droite qui, avant, n'en garnissait
qu'un dixième.

À gauche, les 450 nouveaux élus, disper-
sés parmi les anciens, changent le caractère
de la majorité. Enfin le nombre des députés
s'est accru de 27; on n'a pu disposer dans
l'enceinte législative que de 578 sièges sur
604 qui étaient nécessaires. Il est vrai que
les places des membres du bureau et le banc
gouvernemental suffiront pour caser le res-
tant des élus.

Nous avons dit que nos députés étaient
presque tous présents. Depuis hier ils ont
eu plusieurs réunions où a été agitée la
question du groupement.

Rien n'est encore décidé, mais une ré-
solution très-sage semble devoir être
adoptée.

Les anciens groupes de la droite conser-
veront probablement leur autonomie. Les
questions politiques seront ainsi profondé-
ment étudiées, mûries par chaque groupe,

et leurs bureaux pourront échanger les dé-
cisions prises respectivement. Dans les cir-
constances importantes, les droites tien-
dront, comme par le passé, des réunions
plénières.

Nous avons eu aujourd'hui une dé-
claration... de M. Pierre Blanc. Un « mes-
sage » s'est écrié plaisamment M. Paul
de Cassagnac. Le fait est que l'honorable
président d'âge a démasqué les déclarations
ministérielles des Ferry et des Brisson.

« La France a fait entendre de salutaires
avertissements qu'on aurait tort de négliger...
Politique d'apaisement et d'union...
Œuvre d'entente et de concentration... Gou-
vernement fort et énergique... Liberté,
justice, paix, économie... Relèvement de
l'industrie et de l'agriculture... Administra-
tion simplifiée et épurée... Progrès... Ré-
formes, etc. » Voilà le thème.

M. Blanc — homme bien avisé — n'a
pas insisté sur la question embarrassante
des expéditions lointaines.

Les gauches ont fort applaudi. Il ne leur
reste plus qu'à tenir compte des « salutaires
avertissements ». Mais, hélas! si le conseil
est aisé, l'art est difficile.

Plus que jamais, les républicains se dé-
chireront, feront des sottises et s'aliéneront
le pays. C'est notre certitude.

La proclamation des résultats pour
l'élection du président provisoire a été rétar-
dée autant que possible. On eût dit que M.
Blanc, dit le dernier des Allobroges (voir
son discours), ne pouvait se décider à pro-
clamer son successeur. M. Floquet est élu
par 382 voix sur 450 votants. La droite a
voté pour lui.

MM. Anatole de la Forge et Pierre Blanc
sont élus vice-présidents provisoires.

M. le président déclare le bureau provi-
soire constitué et invite M. Floquet à pren-
dre place au fauteuil.

M. le président Floquet: « Je remercie la
Chambre de l'honneur qui m'est fait; je re-
mercie le doyen d'âge des nobles paroles et
des fiers enseignements qu'il a fait entendre
et qu'il a puisés dans son cœur de républi-
cain et sa sincérité de patriote français. Celle

éloquente allocution a ému l'assemblée et
elle ira au cœur du pays. »

La Chambre décide qu'elle se réunira de-
main mercredi à 2 heures dans ses bureaux
pour l'examen des dossiers des élections.

Jeudi, à 2 heures, séance publique.

Nous trouvons le Sénat aussi peu intéres-
sant que par le passé. Il n'y a personne
dans les tribunes. Tout le monde a dû se
porter à la Chambre. Séance d'ouverture
courte.

M. Le Royer prononce l'oraison funèbre
des quatre sénateurs décédés, MM. Robin,
Jumeau, Fayolle, Labitte.

M. Fresneau prononce quelques paroles
pour indiquer que les travaux de la session
qui commence devront porter sur des écono-
mies à réaliser.

À une question posée au ministre de la
guerre, par M. Lenôl, sur les abus com-
mis dans la Normandie, au sujet des achats
de chevaux de remonte, le général Campe-
non a répondu qu'il faisait procéder à une
enquête. N'eût-il pas mieux valu prévenir
les abus? Ce n'est pas la coutume, parait-il,
dans l'administration républicaine.

Le Sénat, après avoir constitué ses bu-
reaux, a renvoyé sa prochaine séance publi-
que à lundi.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis en conseil
hier matin, à l'Élysée, sous la présidence
de M. Jules Grévy.

Le cabinet était au complet. M. Gomot, le
nouveau ministre de l'agriculture, assistait
au conseil; quant à M. Dautresme, nommé
ministre du commerce, arrivé à Paris hier
matin, à 40 h. 1/2, il n'avait pu se rendre à
l'Élysée.

M. Sadi Carnot, ministre des finances, a
entretenu ses collègues des divers crédits
supplémentaires relatifs au Tonkin et aux

récidivistes et qui doivent être déposés au
cours de la session extraordinaire en 1885.

Le ministre de la marine et des colonies
a soumis au Président de la République un
décret portant nomination de M. Portier,
inspecteur général du commissariat, comme
directeur des colonies.

Le conseil s'est ensuite occupé de fixer le
sens général de la déclaration qui sera lue
au Parlement. Cette déclaration, dont les
termes seront définitivement arrêtés au con-
seil de cabinet de jeudi, puis soumis à l'ap-
probation du Président de la République au
conseil des ministres de samedi, sera lue au
Parlement lundi prochain, peut-être samed-
i, si le Sénat se réunit à cette date. Cette
déclaration expliquera au Parlement la poli-
tique suivie par le cabinet pendant les vacan-
ces, et sa présence aux affaires.

On nous annonçait, il y a quelques jours,
que le ministre de la guerre attendait d'heure
en heure une dépêche du général de Courcy
annonçant le succès des opérations de la di-
vision de Négrier. Le silence prolongé du
commandant en chef du corps expédition-
naire a tout lieu de nous inquiéter.

Il serait temps que le ministère de la
guerre se décidât à faire une autre commu-
nication sérieuse au sujet des opérations de
cette division.

Le gouvernement serait, dit-on, très-décidé
à avancer, autant que possible, la réunion
du Congrès pour l'élection du Président
de la République. Il est question de fixer la
date de la convocation au lundi 14 décem-
bre.

SUPPRESSION DES RECETTES DES FINANCES.

M. Camille Dreyfus, député de la Seine,
déposera sur le bureau de la Chambre une
proposition de loi supprimant les trésoriers-
payeurs généraux et les receveurs particu-
liers.

La perception de l'impôt serait faite à l'a-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

— Comme il est changé! pensa Antoinette.
Maigri et si pâle!

— Pas plus pâle qu'elle, la pauvre enfant!

— Il est charmant, murmura la baronne à sa
sœur.

— Mon père, disait Guillaume pendant ce temps,
merci de votre bonté, merci de cette lettre qui
m'a apporté le pardon.

— Soyez le bienvenu chez moi, mon fils, répon-
dit le baron, et que cette année qui commence
efface à jamais le souvenir de toutes les autres.

— Quoi! c'est tout? Voilà la réponse à son ardent
cri de repentir, à ces pages brûlantes qui ont
arraché des larmes au bon curé! Les bras pater-
nels ne s'ouvrent pas devant lui! Ce baiser de paix
dont il a soif, il n'ose pas le demander, puisqu'il ne
lui est pas offert.

— Le voici maintenant devant M<sup>me</sup> de Guilty, qui
se tient toute raidée avec un grand air de dignité
au milieu des plus volumineux de sa longue robe de
retours. Elle a préparé un petit discours très-

digne, très-maternel, très-bien senti. Le baron sera
content.

Comment donc se fait-il qu'elle tende mainte-
nant les deux mains au jeune homme d'un air de
camaraderie charmante? Et le discours?

— Ah! Guillaume, méchant garçon, dit-elle en
essuyant une goutte de rosée sur ses joues, comme
vous vous êtes fait attendre! Nous commençons à
perdre patience, n'est-ce pas, Antoinette?

Antoinette n'est plus pâle. Elle est devenue toute
rouge, au contraire, et elle balbutie quelques mots
qui transportent d'aise son cousin, bien qu'il ne
les ait pas entendus.

On passa dans la salle à manger.

Guillaume, assis à la gauche de la baronne,
parlait peu et ne mangeait guère. M. de Guilty
regardait souvent son fils à la dérobée, et chaque
fois son visage s'éclairait d'une lueur de satisfac-
tion intime. C'est que Guillaume paraissait tel enfin
que pouvait le désirer son père. Sa physionomie
s'était singulièrement adoucie. Quelque chose de
doux, de grave, de sérieux, de désarmé, se remar-
quait en lui. Ce n'était plus le révolté superbe,
orgueilleux et hautain, en face de l'autorité pater-
nelle, c'était un fils soumis qui se rappelait en rien
le Guillaume des anciens jours.

La jeune baronne seule parlait un peu de tout,
effleurait mille choses, la messe de minuit, les
pauvres de la paroisse, la neige désolante, et « ces

truffes qui embaument », et dont elle voulait abso-
lument remplir l'assiette de son beau-fils. En face
d'elle se voyait la figure bouffie de Lebiban, qui
n'avait pas encore pu faire reprendre à sa bouche
sa position normale: elle restait tendue jusqu'aux
oreilles, comme s'il lui était impossible doréna-
vant de la fermer, et ses petites dents courtes
riaient avec ses yeux. Quant à Antoinette, son
cœur débordait et chantait intérieurement un can-
tique d'actions de grâces.

— Il est donc là, l'enfant de la maison? se di-
sait-elle.

Quand elle entendait la voix grave du baron
s'adresser à son fils, même pour la chose la plus
banale, elle tressaillait d'aise. Aussi son dîner se
ressentit de cet état d'exaltation. Elle saupoudrait
indifféremment de sel et de poivre les mets placés
devant elle, elle buvait son vin pur, pour la pre-
mière fois de sa vie peut-être, elle renvoyait son
assiette pleine sans s'apercevoir que ses voisins
souriaient de ses innocentes bévues.

Après le dîner, on se groupa dans le salon autour
de la vaste cheminée, et la conversation s'anima
un peu plus. La jeune fille était sur le qui-vive,
elle tremblait à tout instant de voir se produire
entre le père et le fils un de ces chocs subits si
fréquents jadis. Mais il n'y eut rien de semblable.
Guillaume écoutait son père avec déférence. Il
avait en lui répondant des notes émuës par le res-

pect et l'affection et tout allait pour le mieux.

Un moment on parla politique. Il répondit avec
une grâce plaisante au curé, qui l'interpellait di-
rectement, que les journaux ne pénétraient pas sa
Thébaïde, et qu'il était plutôt tenté de demander
comme les solitaires d'autrefois quand ils voyaient
par hasard des visages humains: « Dites nous,
bâtit-on encore des villes, et les hommes se font-
ils encore la guerre? »

Pendant la partie d'échecs, dont M. de Guilty
n'entendait pas faire grâce au curé, la jeunesse se
réunit autour du piano, où la baronne joua quel-
ques mesures d'une valse à la mode. Puis elle
s'arrêta d'elle-même.

— Oh! Antoinette, si nous jouions à votre cou-
sin cette belle sonate de Mozart que nous avons
étudiée hier? Il pourrait l'accompagner au violon,
et nous aurions ainsi un vrai concert.

— Je ne vois à cela qu'un inconvénient, ma-
dame, dit Guillaume en souriant. Je n'ai pas l'in-
strument, quand bien même j'aurais le talent.

— Soyez sans inquiétude. Nous devons avoir au
château trois ou quatre violons, pour le moins.

— Ont-ils des cordes? demanda le jeune homme
sur le même ton de plaisanterie joyeuse. Je vous
prévient qu'il m'en faut.

— Je l'espère. Lebiban nous trouvera tout cela.

Lebiban fut appelé. Il reçut tant d'instructions
contradictoires, on lui parla successivement de

venir par la Banque de France, au moyen d'agents du Trésor.

#### LA GUERRE AUX CANTONNIERS

Depuis le 18 octobre, CENT QUATRE-VINGT-QUATRE cantonniers ont été révoqués de leurs modestes fonctions pour s'être permis d'avoir une opinion à eux, qui n'était pas celle du gouvernement de Marianne. Jolie liberté!

#### NOUS RETOURNONS AUX JACOBINS

Le citoyen Camélinat, qui fut haut fonctionnaire de la Commune, ce qui lui vaut d'être député de Paris, s'est engagé à porter à la tribune toutes les propositions faites par les Comités de vigilance, c'est-à-dire révolutionnaires.

C'est la pure tradition de 93, c'est le retour à la surveillance exercée sur les Chambres par le club des Jacobins.

#### L'IMPÔT DU TONKIN

L'impôt du Tonkin, tel est le titre flétrissant que recevra avec raison le premier impôt qui sera demandé sous une forme quelconque au pays, attendu que cet impôt sera destiné à subvenir aux charges annuelles que va nous infliger notre pseudo-conquête — ci : trente-cinq millions au bas mot!

Electeurs! apprêtez vos deniers pour payer l'impôt du Tonkin!

Voici comment est libellé le projet de loi concernant la concession d'une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve de M. Eugène Pelletan :

« Il est accordé à M<sup>me</sup> Marguerite-Virginie Gourlier, veuve de M. Eugène Pelletan, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, décédé sénateur, une pension annuelle et viagère de six mille francs (6,000 fr.). »

Rien autre. C'est aussi court que peu explicatif.

Ceci veut dire, sans doute, que toute veuve d'un membre du gouvernement de la Défense nationale aura droit à une pension de 6,000 fr.

La démocratie fait bien les choses. Ce n'est pas pour les services rendus à la Patrie qu'on pensionne les veuves des républicains décédés, c'est pour les positions qu'ils occupaient de leur vivant.

Et n'oublions pas que le titre de membre du gouvernement qui a livré Paris aux Prussiens valait à M. Eugène Pelletan un traitement de ministre de l'Empire.

#### LA MORTALITÉ AU TONKIN

Un de nos confrères a reçu de M. le docteur Le Maguel, ancien député et député républicain du Morbihan, une lettre relative à

tant de cachettes à violons, les greniers, le garde-meuble, les chambres abandonnées de la tourelle, que son large sourire disparut de son visage dilaté. Cependant, au bout d'une demi-heure, il revint avec trois boîtes oblongues, des paquets de cordes et de la celophane à fournir tout un orchestre. Guillaume garnit son instrument avec une habileté qui donna les plus grandes espérances à M<sup>me</sup> de Guitry.

— Oh! je vois bien que vous êtes bon musicien, rien qu'à la façon dont vous maniez les matières premières. Il me tarde de commencer.

Tout est prêt : quatre mains dociles attendent sur les touches d'ivoire le signal de l'archet.

Un, deux, trois, quatre, et l'allegro commence, irrésistible, impétueux, roulant ses gammes rapides pour s'apaiser presque aussitôt, et passer en quelques mesures de la force à la grâce avec les alternatives les plus exquises.

— Bravo, Guillaume, c'est merveilleux! Comme vous déchiffrez!

— Oh! la troisième sonate de Mozart ne se déchiffre jamais, madame; on la connaît trop pour cela. C'est la vieille amie de tout le monde.

Le violon soupire maintenant ce suave andante que le piano accompagne *sotto voce*. L'abbé Gué à des distractions, il relève la tête et bat la mesure du bout des doigts.

— Arrêtons-nous un instant, si vous voulez mieux

la mortalité de nos troupes dans l'Indo-Chine et accompagnée des extraits suivants d'une correspondance du Tonkin sur ce lamentable sujet :

« Tonkin, 22 septembre 1885.

» La cause de la grande mortalité remonte aux affaires malheureuses de Lang-Son, où les hommes ont eu à souffrir toutes les plus cruelles privations. Ils ont été toujours privés de tout : vivres, chaussures, casques. La coiffure a surtout fait défaut aux derniers renforts, qui ont eu à subir beaucoup de pertes par insolation.

» Les hommes ont été surmenés. On leur a demandé au-dessus de leurs forces. Il a fallu qu'ils tombent. On l'a voulu, ils sont tombés.

» Et que sont devenus ces envois réitérés des Dames de France, que nous voyons dans les journaux? Une chose que l'on devrait faire, c'est une enquête à ce sujet, afin de découvrir où tout cela a pu passer. Si la vérité est trouvée, si les coupables sont découverts, on apprendra...

» Je connais des corps de troupes où l'on a reçu un peu de tabac et des cigares deux ou trois fois. Et le reste?

» Pauvres Dames de France qui s'imaginent que leurs dons parviennent à ceux à qui elles les adressent!

» Je vais donner quelques chiffres.

» En juin, il y a eu dans tout le corps expéditionnaire 751 décès; en juillet 732; en août, ces chiffres ont doublé. Nous avons eu le mois dernier (août) le choléra; ce mois-ci (septembre), c'est la fièvre typhoïde, et les victimes sont nombreuses.

» On va reprendre les opérations dans un mois. Où a-t-on l'intention d'aller?... Je sais une chose, c'est que les bataillons ne tiendront pas la campagne quinze jours. Les hommes sont trop faibles et tout à fait épuisés. Ce sont des cadavres ambulants, incapables désormais de donner ce qu'on veut encore leur demander. »

(Suivent les chiffres des pertes par bataillon.)

« Je me résume en vous disant que la grande mortalité a été causée :

» 1<sup>o</sup> Par le manque constant de médicaments dans les infirmeries des corps de troupe.

» 2<sup>o</sup> Par un effectif trop faible de médecins.

» 3<sup>o</sup> Surtout par l'excès de fatigues supportées par les hommes et leur installation dans des endroits malsains, nécessitant des travaux incessants d'assainissement. »

Ce qui n'empêchait pas le gouvernement, quelques jours après, de soutenir par voie d'affiches blanches, pendant la période électorale, que tout était pour le mieux dans ce pays de malédiction.

Voilà pourtant comment les républicains traitent les hommes qu'ils envoient mourir loin de la patrie.

Ces douloureuses révélations n'ont point besoin de commentaires, surtout publiées par un journal non suspect d'hostilité à la République, l'*Evénement*.

entendre, lui dit M. de Guitry d'un air de bonne volonté.

— Monsieur le baron, ce Mozart était un homme de Dieu! s'écria le bon curé dans un accès de religieux enthousiasme : il parle en musique le langage des anges; il vous élève de terre, il vous transporte dans de célestes régions, illuminées par une lumière sereine. Il semble qu'on n'ait pas besoin des oreilles du corps pour l'entendre. C'est par l'âme qu'il arrive à l'âme. Écoutez ce chant : quelle plainte douce et résignée! quelle supplication! Si j'avais un ennemi, et qu'il vint me demander pardon avec ces quinze lignes, je ne serais pas capable, même en admettant que je fusse le plus mauvais chrétien de la terre, de lui refuser miséricorde.

— Avez-vous entendu la profession de foi de l'abbé Gué? demanda tout bas Guillaume à sa jeune belle-mère. Si je pensais comme lui que cet andante pût vous apprendre le pardon des injures, je voudrais vous le rejouer encore une autre fois.

— Pas n'est besoin de Mozart, mon cher Guillaume. Je ne me suis jamais sentie offensée, parce que je savais bien que la marâtre que vous aviez en vue dans votre haine un peu aveugle ne ressemblait guère à la pauvre innocente Germaine de la Fresnaye. Mais si vous avez absolument besoin de mon pardon, sachez que je vous l'ai porté moi-même

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 novembre.

Les bonnes dispositions de la Bourse se sont encore accentuées aujourd'hui pendant presque toute la séance. Vers la clôture, il s'est produit une réaction, mais les rentes françaises ont immédiatement repris avec vigueur : le 3 0/0 est à 79.95, l'amortissable à 81.65, le 4 1/2 nouveau à 108.05.

On traite le Crédit Foncier à 1,310 fr. La spéculation qui avait eu l'imprudence de se mettre à la baisse sur ce titre est traquée par les demandes d'escompte.

Les obligations non libérées des emprunts 1880 et 1885 sont celles qui doivent choisir la petite épargne : la libération s'en opère au moyen de versements de 50 fr. espacés de six mois en six mois. Rien n'est plus facile que d'économiser une aussi faible somme.

La Société Générale est ferme à 450 fr. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont cotées : Est 772.50, Nord 1.492.50, Ouest 840, Orléans 1.308.75.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COTE DE LA LOIRE.

Cote observée le 10 novembre, 8 heures du matin : 2<sup>m</sup> 71. Eaux décroissantes.

Cote présumée pour aujourd'hui 11 novembre, 8 heures du matin : 2<sup>m</sup> 65. Eaux décroissantes.

Temps brumeux à Orléans. Eaux décroissantes à Orléans, Meuneton, Confolens et Argenton.

Le ministre de la guerre vient de modifier ainsi qu'il suit le modèle des manteaux et capotes en usage dans l'armée.

Dorénavant, tous les manteaux de troupes à cheval (officiers et adjudants exceptés) seront confectionnés en drap gris de fer bleuté. Les pattes à numéro seront en drap du fond.

Les capotes du génie seront confectionnées d'après le modèle de l'infanterie avec les pattes à numéro en velours. Celles des sergents-majors seront semblables à celles des sergents-majors d'infanterie.

Les capotes-manteaux de l'artillerie et du train seront confectionnées également en drap gris de fer bleuté et d'après un type analogue à celui de l'infanterie qui sera déterminé prochainement.

Ces dispositions seront applicables à l'Ecole de cavalerie de Saumur ainsi qu'aux Ecoles de Saint-Maixent et de Versailles.

UN EXEMPLE A SUIVRE.

On lit dans la *République française* :

« En attendant que les Chambres nous donnent la liberté de former des associations politiques, nous pouvons parfaitement créer des Sociétés cantonales ou communales permanentes, à la seule condition de ne point dépasser pour chacune le chiffre fatidique de vingt, au-delà duquel on tombe sous l'application de l'article 291 du Code pénal.

il y a déjà bien longtemps.

— Comment cela? Que voulez-vous dire?

— Antoinette vous racontera demain cette petite histoire; mais, aujourd'hui ne perdons pas notre temps. Ah! quelles bonnes soirées d'hiver nous allons passer avec votre violon!

— La voiture est avancée, dit un domestique à haute voix en ouvrant la porte.

— Mon cher curé, comme je connais la régularité de vos habitudes, je me suis permis de commander la voiture pour dix heures, expliqua le baron. Guillaume, vous déposerez M. l'abbé au presbytère avant de rentrer chez vous. C'est un bien petit détour qui sauvera notre vénérable pasteur des fondrières de la route. Vite le thé, Antoinette, pour que les chevaux et la pauvre Française ne se morfondent pas trop longtemps.

Les deux femmes échangèrent un regard de désappointement.

Elles avaient espéré que Guillaume n'était pas seulement l'hôte d'un jour, et qu'il avait reconquis sa place au foyer. Mais non, c'était un invité, un étranger encore.

— Ah! mignonne, et nos pauvres soirées de musique! soupira la baronne à sa nièce.

— Chère tante, ne demandons pas tout à la fois.

(A suivre.)

» Nous pouvons créer ces Sociétés; nous pouvons aussi, et c'est bien la mesure la plus simple, maintenir en permanence les comités électoraux déjà existants. C'est ce que recommande une excellente circulaire de nos amis des Deux-Sèvres, que l'on trouvera un peu plus loin. Lisez, et suivez cet exemple, dirons-nous aux républicains de tous les départements, etc... »

Lisez et suivez cet exemple, dirons-nous aux monarchistes. Il faut partout être sous les armes, prêts aux prochaines luttes électorales, pour infliger aux républicains de nouveaux et fréquents échecs qui finiront par avoir raison des dernières résistances d'un régime agonisant.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Voici le rôle des affaires pour la session de novembre :

Lundi 16 : Bigot, attentat à la pudeur; Mignot, attentat à la pudeur.

Mardi 17 : Huet et Clément, infanticide et complicité.

Mercredi 18 : Ganier, coups et blessures ayant occasionné la mort; Chauviré, attentat à la pudeur.

Jeudi 19 : Caris, infanticide; Bodin, meurtre suivi de vol.

Vendredi 20 : Crassit, vols qualifiés.

Samedi 21 : Carlier, attentat à la pudeur; Blaise, incendie volontaire.

Lundi 23 : Allard, attentat à la pudeur; Broussard, incendie volontaire.

Mardi 24 et mercredi 25 : Barreau, faux et usage de faux; Dupin, Coiffard et Melot, vols qualifiés et complicité.

ANGERS.

*Société des Sauveteurs Angevins.* — Dimanche, une délégation de la Société des Sauveteurs Angevins s'est rendue chez M. Margat, en Reculée, afin de complimenter sa jeune fille Armandine pour le courage qu'elle a montré, le jour de la Toussaint, en sauvant trois personnes qui se noyaient, et de lui remettre, pour ce trait de courage, un diplôme d'honneur de la part de la Société.

*Un accident au Musée.* — On construit une galerie nouvelle au Musée d'Angers, du côté du jardin connu sous le nom de « Jardin modèle. »

Samedi, 31 octobre, tout-à-coup, une corniche s'est écroulée et un ouvrier a été gravement atteint à la tête.

Permis aux vieilles maisons, dit l'Electeur, de s'écrouler; mais il nous semble qu'avec un peu de surveillance, de pareils accidents ne devraient pas arriver, surtout dans les travaux municipaux.

Et au Musée encore! dans le temple de l'art!

*A coups de tranche.* — Dans la nuit du 9 novembre, à Angers, à la suite d'une querelle survenue entre les époux Guénais, rue Boudrière, querelle rendue encore plus vive par l'état d'ébriété dans lequel se trouvait le mari, celui-ci prit un tranche et blessa sa femme à la cuisse; il la poursuivit jusque dans la rue Millet où elle parvint à se réfugier dans le poste de police.

Immédiatement arrêté, Guénais a été traduit devant le tribunal correctionnel qui l'a condamné à six mois de prison.

*Accès de rage.* — Lundi 9 courant, le sieur Fardot, chauffeur à la manufacture de M. Joubert, qui avait été mordu par un jeune chien, il y a 7 à 8 mois, fut pris d'un violent accès de rage.

Un de ses camarades, le nommé Roinet (Jean), s'empara de lui et le maintint pendant 8 heures consécutives, malgré les nombreuses blessures qui lui étaient faites.

Le Dr Jagot a cautérisé aussitôt au fer rouge les blessures de Roinet qui, espérément, n'auront pas de suites graves.

Si quelqu'un mérite une récompense pour acte de courage, c'est assurément Roinet, et nous espérons bien qu'elle ne se fera pas attendre.

LE DOUBLE ASSASSINAT DE CUILLE.

Jeudi 5 courant, vers six heures, dit la *Gazette de Châteaugontier*, le bruit s'est répandu en ville qu'un double crime venait d'être commis dans la commune de Cuillé (Mayenne).

Voici les renseignements que nous recevons sur ce drame étonnant :

Cuillé, 6 novembre 1885.

Un monstre dénature, dont le sens moral doit être complètement oblitéré, vient apporter la désolation dans deux familles honorables de Cuillé et d'une commune voisine.

La ferme du Bois-Joly, située à l'extrême limite de la commune de Cuillé, à quelques centaines de mètres à peine du bourg de Gennes, est habitée par M<sup>me</sup> veuve Fouillée, ses enfants et l'un des petits-fils, François Gérard. Ce dernier, âgé de 15 ans, est l'auteur du crime épouvantable dont nous donnons les détails.

Dans l'après-midi du mercredi 4 novembre, le bruit se répandit à Gennes que M<sup>me</sup> Fouillée et sa jeune servante, Cécile Thireau, âgée de seize ans, venaient d'être assassinées. Immédiatement plusieurs personnes se portèrent à leur secours. A leur arrivée, la ferme leur parut déserte, mais des barreaux brisés à deux fenêtres du premier étage, restées ouvertes, et à l'une desquelles une échelle était encore appuyée, ne leur laissèrent aucun doute sur la réalité d'un crime.

En pénétrant dans la cuisine, des taches de sang frappèrent leurs regards et bientôt après elles aperçurent, étendu sur le sol du cellier contigu à la cuisine, le corps inanimé de la jeune Cécile Thireau. M<sup>me</sup> Fouillée ne s'y trouvait pas.

La gendarmerie de Cuillé, aussitôt prévenue, se rendit sur les lieux.

Des battues furent faites aux environs et deux vagabonds arrêtés. Pendant ces recherches, les constatations de la gendarmerie continuèrent. Elles firent naître de graves soupçons sur le jeune François Gérard, qui finit par avouer son crime. Les deux vagabonds arrêtés furent immédiatement mis en liberté.

Voici dans quels termes Gérard aurait, nous dit-on, raconté son forfait :

Tourmenté d'un désir immodéré des voyages, il avait résolu, depuis quelques mois, de soustraire à son oncle et à sa tante Fouillée, demeurant dans la même maison, la somme suffisante pour réaliser son projet; il épiait le moment où il pourrait l'exécuter.

Mercredi dernier, profitant de l'absence de ceux-ci et sachant que sa grand'mère et la jeune Cécile étaient seules à la maison, il arma d'une énorme barre de fer, entra inopinément à la cuisine et, brandissant ce terrible instrument, en asséna un coup sur la tête de la jeune servante, occupée à la cheminée et qui tomba étourdie dans le foyer; puis, d'un bond, se tournant vers sa grand'mère, assise près de la porte du jardin, Gérard la frappa si vigoureusement qu'elle tomba du premier coup; ensuite, revenant à sa première victime, il lui porta deux nouveaux coups. Croyant sa grand'mère et la domestique mortes, il les souleva l'une et l'autre, et les traîna dans le cellier où il les abandonna pour monter à la chambre de son oncle.

Trouvant la porte fermée à clef, il re-

vint sur ses pas, s'empara d'une échelle, l'appuya contre la fenêtre de l'appartement, brisa un carreau, fit jouer l'espagnolette, et sauta dans la chambre où il prit, dans l'armoire non fermée à clef, une somme de 400 fr. environ et, dans un autre meuble, un revolver et des cartouches. Il quitta ensuite cette chambre et, après avoir pénétré de la même façon dans l'appartement habité par M<sup>me</sup> Fouillée, il se retira dans sa chambre où il allait changer de vêtements afin de prendre la fuite, quand lui apparut dans la cour, comme un spectre qui le terrifia, sa grand'mère s'enfuyant et criant au secours. Il abandonna ensuite son projet de fuite et se rendit précipitamment chez son oncle, M. Fouillée, habitant à une petite distance du Bois-Joly, où sa grand'mère put se traiter avec beaucoup de peine.

M. le docteur Guéret, appelé en toute hâte, a constaté l'état des victimes. M<sup>me</sup> Fouillée n'est pas en danger de mort, mais Cécile Thireau n'a pas repris connaissance et pourrait bien ne pas survivre à ses blessures.

Les magistrats du parquet de Château-gontier sont venus à Cuillé, dans la journée, faire une enquête. Gérard a été maintenu en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt de Château-gontier.

La maison Georges Dolesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, prévient ses nombreux clients qu'elle a reçu pour la saison d'hiver toutes ses conserves alimentaires, légumes, poisson, etc., et entr'autres des petits maquereaux à l'huile d'olive qu'elle vend 1 fr. 20 la boîte de 46 poissons, et des filets de harengs saurs préparés à la flamande et marinés à l'huile d'olive surfins de Nice, 60 c. la boîte de 45 à 46 filets. Ces deux articles sont recommandés aux gourmets.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1885.

#### NAISSANCES.

- Le 1<sup>er</sup>. — Anita-Suzanne Gourlavouen, rue de la Visitation.
- Le 3. — Maria Cheminade, Grand'Rue; — Valérie-Marie-Antoinette Haquet, rue de la Visitation; — Auguste Demange, rue de Bordeaux.
- Le 5. — Germaine-Marie-Élise Girard, rue Saint-Nicolas.
- Le 6. — Maurice-Charles Leroux, rue Bodin.
- Le 8. — Lucie-Augustine Martineau, rue Notre-Dame.
- Le 9. — Étienne-Paul Piéron, rue Beaurepaire.
- Le 14. — Germaine Chauviré, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 15. — Marie-Thérèse Jadeau, à l'Hospice; — Thérèse-Solange Vigneau, rue du Bellay.
- Le 18. — Ernestine Hémin, rue de Poitiers.
- Le 21. — Valentine-Victorine Méchin, à l'Hospice.

- Le 22. — Victor-Pierre Cartier, à l'Hospice; — François de Paule-Marie-Pierre de Saint-Phalle, rue d'Alsace.
- Le 23. — Andrée-Gabrielle Hainault, rue de Nantilly.
- Le 24. — Jules Baubonne, rue d'Orléans; — Ernest Clé, rue du Petit-Pré.
- Le 25. — Lucie Roi, rue Chanzy; — Germaine-Marie Blée, rue de Rouen.
- Le 26. — Jacques Vercelletti, place du Mouton.
- Le 27. — Charles-Louis Simon, rue Saint-Jean.
- Le 29. — Marcel-Auguste Mauprime, rue de Rouen.
- Le 30. — Berthe Gendron, rue de Fenet.

#### MARIAGES.

- Le 3. — Pierre-Auguste Péraudeau, menuisier (veuf), a épousé Augustine Gurin, chapelière (veuve), tous deux de Saumur; — Jules Bigot, tailleur de pierre, a épousé Françoise Lhuillier, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 6. — Charles Maillé, coiffeur, a épousé Florentine Loiron, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
- Le 10. — Léonard Breton, scieur de long, a épousé Marguerite-Marie Nail, sans profession, tous deux de Saumur; — Albert-Louis-François Robert, employé de chemin de fer, a épousé Augustine Touchard, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 12. — Louis-Antoine Mandin, propriétaire (veuf), a épousé Louise Mougnauld, sans profession, tous deux de Saumur; — Auguste-Benoît-Louis Chevalier, sellier, de Paris, a épousé Marguerite-Juliette Lepron, sans profession, de Saumur.
- Le 19. — Pierre-Édouard Berger, couvreur, de Candes, a épousé Victoire-Valentine Paradis, domestique, de Saumur; — Georges-Joseph Schretenthaler, pâtissier, de Saumur, a épousé Albertine-Marie-Louise Dechezelles, sans profession, de Bagnoux.
- Le 24. — Pierre Quignon, cultivateur, de Mézanger (Loire-Inférieure), a épousé Florentine-Séraphine-Françoise Jaguenault, domestique, de Saumur.
- Le 26. — Antoine Dalbignat, garçon d'hôtel, a épousé Rose Haumasson, lingère, tous deux de Saumur; — Lucien-Joseph Aribat, horloger, a épousé Marie-Ernestine Barreau, demoiselle de magasin, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 2. — Célestine-Marguerite Fritz, sans profession, 64 ans, veuve Pierre-Clémence Pujo, quai Notre-Dame.
- Le 3. — Alfred-Théodore Gratien, négociant, 47 ans, rue d'Alsace; — Marcel Gelineau, 3 mois, rue des Boires; — Anne Delaveau, journalière, 65 ans, veuve Louis David, à l'Hospice.
- Le 5. — Prospère Robineau, charron, 49 ans, à l'Hospice; — Albertine Chuche, 9 mois, rue de la Croix-Verte.
- Le 6. — Paul Bouchard, sans profession, 72 ans, à l'Hospice.
- Le 7. — Marie Thivault, sans profession, 86 ans, à l'Hospice; — Gilles Martin, an-

- Le 8. — Madeleine-Juliette-Albertine Dubreuil, 15 mois, rue de Poitiers.
- Le 9. — Françoise Boyer, sans profession, 68 ans, veuve Jean Godenèche, rue de Fenet; — Pierre Corbineau, chapelier, 83 ans, à l'Hospice.
- Le 10. — Reine-Jeanne Courtigné, 8 ans, rue Saint-Nicolas.
- Le 11. — Charles Brière, propriétaire, 81 ans, rue Duncan.
- Le 12. — Henriette Péan, sans profession, 34 ans, épouse Charles-René Roulier, rue de la Marmaillette.
- Le 13. — Louis-Maurice Boucher, sans profession, 71 ans, à l'Hospice.
- Le 14. — Jules Balothé, tailleur d'habits, 70 ans, rue Saint-Jean; — Jacques-François Chollet, propriétaire, 78 ans, rue de Rouen; — Justine Rou, sans profession, 72 ans, place Saint-Pierre.
- Le 17. — Eugénie Amard, journalière, 74 ans, veuve Jean Pommerais, à l'Hospice.
- Le 18. — Anne Huet, épicière, 62 ans, épouse Théophile Mûrier, à l'Hospice; — Pierre Gabiller, cultivateur, 80 ans, à l'Hospice.
- Le 19. — Aglaé Gaudin, sans profession, 73 ans, montée du Fort.
- Le 21. — Alphonse Fournier, journalier, 30 ans, à l'Hospice.
- Le 25. — Jeanne Hubert, sans profession, 79 ans, épouse Alexandre Rousse, rue de Fenet; — Louise Haye, sans profession, 77 ans, veuve Urbain Bruneau, rue Dacier.
- Le 26. — Rosalie Château, sans profession, 48 ans, épouse Jean-Pierre Rague-neau, rue de l'Abattoir; — Jeanne Morin, journalière, 63 ans, épouse François-Louis Renault, à l'Hospice; — Arsène Guibert, soldat à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, 23 ans, à l'Hospice.
- Le 27. — René Gaillard, journalier, 80 ans, à l'Hospice.
- Le 28. — Marguerite-Martine Allain, 85 ans, veuve Frédéric-Charles Thoreau de la Martinière, rue Pavée.
- Le 30. — Berthe Gendron, 4 jour, rue de Fenet.
- Le 31. — Louis Latreille, propriétaire, 74 ans, rue Notre-Dame; — Victor-Pierre Cartier, 8 jours, à l'Hospice.

MADRÉ PAR COUPTRAIN, Mayenne, le 6 juin 1885. Voici ce dont je souffrais : le matin renvois fades et glaireux, bile 4 à 5 fois par jour; figure terreuse, yeux jaunes, avec un point noir sur la vue, vertiges à chaque instant, etc., etc. Aujourd'hui, grâce à vos Pilules suisses à 1 fr. 50, je ne souffre plus et suis capable de vaquer à toutes mes affaires. Je vous autorise à publier ces résultats, pour le soulagement des personnes qui souffrent des mêmes maladies. E. G.; à M. Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

### AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS

#### Bains de Vapeur

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur  
17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

**PLUS DE GOUDRON!!!**  
Catarrhes pulmonaires graves,  
Bronchites enracinées  
sont radicalement guéris par les  
MERVEILLEUSES

#### CELLULES d'ESSENCE de PIN D'AUTRICHE

Prix du Flacon : 2.50. Envoi Franco Brochure explicative par Ph<sup>le</sup> TALLON, 49, Avenue d'Antin, PARIS.  
Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph<sup>le</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>le</sup>

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## JEAN ROLANQUÉ

I

C'était un grand diable, taillé à coups de serpe, que Jean Rolanqué. Quoique âgé de quatre-vingt-dix ans, sa taille était droite, sa démarche aisée, et ses pieds chaussés de sabots massifs portaient comme deux soubassements ses longues jambes, surmontées d'un torse meigre, surmontant lui-même une tête d'ascète ou de bandit.

Sa face était ridée et sa peau semblait du parchemin jauni, collé sur les os. Le nez serré, long, pointu, surmontait une bouche aux lèvres minces où l'on voyait trois ou quatre dents minées par l'abus de la chique. Les yeux petits, ronds, disparaissaient presque sous l'arcade sourcillière; mais il s'échappait de ces trous comme des éclairs qui forçaient les plus hardis à baisser le regard; des rides innombrables sillonnaient le front large, le découpaient en rectangles, en losanges et venait rejoindre les plis plus réguliers de la face. Des sourcils épais, rouges, hérissés, accentuaient encore cette physionomie étrange, et des cheveux non peignés recouvraient le crâne, ne laissant voir que le sommet dénudé ressemblant à la tonsure d'un prêtre.

Jean Rolanqué avait été dans les cuirassiers de la garde de Napoléon I<sup>er</sup>. Après avoir fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, licencié en 1815, avec ses compagnons de l'armée de la Loire, il revint dans son village où il se maria, et ensuite reprit les occupations de son enfance.

Au lieu de manier le sabre, il s'escrima avec la pioche et le hoyau; il lutta contre la terre, au lieu de se battre contre les hommes. Jusqu'à sa mort, il fut, malgré une bonté réelle, la terreur des enfants de son village.

Les habitants eux-mêmes, qui le connaissaient pourtant de longue date, ne lui parlaient qu'en hésitant. Cependant il ne refusait jamais un service, mais il le rendait en grognant. Si un voisin était malade et ne pouvait, suivant la saison, cultiver son champ, bêcher sa vigne, faucher son pré, Jean était là, labourant, bêchant ou fauchant, mais sacrant toujours.

— Cet animal-là n'aurait-il pas dû choisir un autre moment pour tomber malade? Et puis, est-ce qu'on a le droit d'être malade? Je ne suis jamais souffrant, moi!

Et il travaillait toujours. Il recevait les remerciements du même ton bargeux.

Quoiqu'il inspirât, nous l'avons dit, une peur terrible aux gamins, il les attirait, et les aimait à sa façon. Ils ouvraient de grands yeux en écoutant le récit de ses campagnes. Il avait passé à cheval lo

Rhin gelé, à la suite de Bonaparte, il était allé en Egypte et en Italie; puis, le consul étant devenu empereur, les promenades fantastiques de Jean ne cessèrent point. Dans toutes les capitales des principautés, des royaumes de l'Allemagne, à Vienne, à Berlin, à Varsovie et à Moscou, Jean fut un des cuirassiers les plus choyés de son régiment, car il était superbe sous son uniforme.

Le terrible Jean avait pour moi une grande affection — mon grand-père était son cousin-germain, — aussi abusais-je de sa complaisance pour lui faire narrer cinquante fois les mêmes histoires. Il faut dire que, de son côté, il aimait à rappeler ses exploits à ses compatriotes plus jeunes qui se passionnaient à ses récits où l'Espagne et la Pologne, la Méditerranée et la mer Baltique, l'Italie et la Russie, le Nil et le Niémen étaient mêlés.

Comment un homme avait-il pu voir tant de pays, franchir de pareilles distances, sans être mort dix fois?

Jean n'avait conservé qu'une haine : celle du curé. Pourquoi? Il n'en savait rien lui-même, mais c'était ainsi. Aussi les desservants qui se succédaient au village, tant qu'il vécut, renoncèrent-ils à lui parler. Ce diable de soldat, quand il apercevait une soutane, levait d'un air de menace l'échelas qui lui servait de canne et s'éloignait en jurant.

(La fin à demain.)

**AVIS**

L'ADJUDICATION de la propriété CASTILLE, annoncée pour le dimanche 29 novembre, en l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, n'aura pas lieu, cette propriété étant vendue. (852)

**A LOUER**  
**UNE PETITE MAISON**

Fraichement restaurée  
Avec JARDIN et ÉCURIE, située rue Duncan, n° 7.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FERBU, rue Saint-Nicolas, n° 12. (827)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,  
En totalité ou par parties,  
**MAISON**  
Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,  
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.  
S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**A VENDRE**

DEUX TRÈS-JOLIS  
**PONEYS**  
Avec ou sans harnais,  
Taille 1<sup>m</sup>38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attellent à un et à deux.  
S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

**A VENDRE**

**UNE CAVE**  
Propre au commerce des vins.  
Située place du Presbytère, à Nantilly.  
S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnel, Saumur. (645)

**A VENDRE**

**JUMENT**  
Très-douce, poil bai,  
Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1<sup>m</sup>55.  
S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

**A VENDRE**

**CINQ CHIENS COURANTS**  
Briquets, très-bons.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet  
POUR  
COUVERTURES EN ARDOISES  
Nouveau système perfectionné  
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,  
Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays  
Inventeur et seul Fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.  
Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (853)

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, différents immeubles de 10 à 20,000 francs.

S'adresser à M. F. GIRARD, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, à Saumur.

Une DAME demande place de comptable ou autre. — Bonnes références.  
S'adresser, 19, rue Saint-Lazare.

**BALS DE SOCIÉTÉ** bals de noces, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

**CABINET D'AFFAIRES**

DE  
**M. G. DOUSSAIN**  
Syndic de faillite,  
40, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et armoissements. Recouvrements et renseignements. Consultations absolument gratuites.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

LA  
**Régisse Sanguinède**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.  
0<sup>m</sup>75 dans toutes Pharmacies.

SANS PALAIS  
**DENTS**  
NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
68, quai de Limoges,  
**HOTEL DU BELVÉDÈRE**  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

**Pharmacie A. CLOSIER**  
20, rue du Marché-Noir, 20,  
SAUMUR  
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.  
Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.  
**PRIX MODÉRÉS**

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
DE MM. WICKHAM Fr<sup>es</sup>, Dr<sup>s</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier et bandagiste.  
Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.  
Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:  
**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE 1885.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 % amortissable	79 90	79 95	Est	771 25	772 50	Obligations			Gaz parisien	518	518 50
3 % (nouveau)	81 65	81 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1222 50	1226 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50	509	Est	371 25	371 25
4 1/2 %	104 40	104 55	Midi	1160	1160	1865, 4 %	519 50	520	Midi	383 50	384
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108 05	Nord	1490	1492 50	1869, 3 %	463 75	463 50	Nord	391	392
Obligations du Trésor	515 50	515	Orléans	1300	1306 75	1871, 3 %	396	396 75	Orléans	382 15	382
Banque de France	4770	4775	Ouest	837 50	838 75	1875, 4 %	512 50	512	Paris-Lyon-Méditerranée	381 25	382
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1455	1452 50	1876, 4 %	511 50	512 50	Paris-Bourbonnais	352	353
Comptoir d'escompte	973 75	975	Canal de Suez	2025	2031 25	Bons de liquid. Ville de Paris	519 50	519 50	Canal de Suez	582 50	585
Crédit Lyonnais	517 50		C. gén. Transatlantique	470	470	Obligat. foncières 1879 3 %	445 50	446			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1310	1310	Russe 5 0/0 1870	93 50	93	Obligat. foncières 1883 3 %	367	367			
Crédit mobilier	200	190									

**CHÉMIN DE FER - GARES DE SAUMUR**

**Ligne d'Orléans**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)
9	13 — matin, omnibus-mixte.
1	25 — soir,
3	39 — express.
7	15 — omnibus.
10	36 — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8	31 — omnibus.
9	37 — express.
12	48 — soir, omnibus-mixte.
4	44 —
7	4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10	24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir		Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	
Saumur	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10			Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44
Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			PortBoulet	3 39	9 06	1 25	6 56	
Brézé	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			Bourgueil	3 42	9 15	1 34	7 05	
Montreuil	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39							

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir		Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir		Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 18	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 56
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 2	4 37	8 3	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay	7 50	2 58	9 18
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 43	3 54	10 28
												Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 38	11 7